



---

# VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

---

RÈGLEMENT R.V.Q. 1109

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES  
PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA  
TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES  
FRAIS RELATIVEMENT AU CAMPING MUNICIPAL DE  
BEAUPORT ET AU CENTRE DE GLISSE MYRAND**

---

**Avis de motion donné le 19 décembre 2005  
Adopté le 21 décembre 2005  
En vigueur le 26 décembre 2005**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.R.V.Q. chapitre C-9, afin d'apporter certaines modifications à la tarification pour les services relatifs au camping municipal de Beauport pour la saison 2006 et les suivantes.*

*Ce règlement fixe la tarification applicable au Centre de glisse Myrand pour la saison d'hiver 2005-2006 et les suivantes.*

## RÈGLEMENT R.V.Q. 1109

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT AU CAMPING MUNICIPAL DE BEAUPORT ET AU CENTRE DE GLISSE MYRAND

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.R.V.Q. chapitre C-9, est modifié par le remplacement du tableau de l'article 39.10 par le suivant :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Accès au camping	Sans objet	Personne de moins de 18 ans ou de 55 ans et plus, résident non-résident	1 \$ 2 \$ par personne par jour
2° Accès au camping	Sans objet	Personne de 18 ans à 54 ans, résident non-résident	2 \$ 3 \$ par personne par jour
3° Accès au camping	Sans objet	Groupe de plus de 25 personnes	4 \$ par personne par jour
4° Accès au camping	Sans objet	Autobus	50 \$ pour l'ensemble des passagers par jour

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
5° Location d'un emplacement avec services d'eau, d'égout et d'électricité de 30 ampères, pour un maximum de quatre personnes	Sans objet	Tous	30\$ par emplacement par jour ou 180 \$ par emplacement par semaine
6° Location d'un emplacement avec services d'eau, d'égout, d'électricité de 50 ampères, pour un maximum de quatre personnes	Sans objet	Tous	32\$ par emplacement par jour ou 190 \$ par emplacement par semaine

7° Location d'un emplacement avec services d'eau et d'électricité de 30 ampères pour un maximum de quatre personnes	Sans objet	Tous	28 \$ par emplacement par jour ou 165 \$ par emplacement par semaine
8° Location d'un emplacement sans service, pour un maximum de quatre personnes	Sans objet	Tous	24\$ par emplacement par jour ou 145 \$ par emplacement par semaine

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
9° Coût supplémentaire pour chaque personne additionnelle pour la location d'un emplacement avec ou sans services	Sans objet	Tous	5 \$ par personne par jour ou 25 \$ par personne par semaine
10° Location d'un emplacement de groupe de dix personnes et plus	Sans objet	Tous	7 \$ par emplacement par jour ou 40 \$ par emplacement par semaine
11° Location d'emplacements individuels pour un groupe nécessitant dix emplacements et plus, les samedi et dimanche, avant le troisième lundi de juin et après le troisième lundi d'août	Sans objet	Tous	44 \$ par emplacement pour les deux jours
12° Location d'un emplacement sur le stationnement pour les campeurs en transit	Sans objet	Tous	15 \$ par emplacement par jour
13° Utilisation d'une laveuse ou d'une sècheuse	Sans objet	Tous	1 \$ par utilisation

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
14° Utilisation d'une douche	Sans objet	Tous	gratuit
15° Service de navette	Sans objet	Douze ans et plus Onze ans et moins	7,50 \$ par personne gratuit
16° Coucher sous tipi	Sans objet	Douze ans et plus Onze ans et moins Famille	15 \$ par personne par jour gratuit 40 \$ par jour
17° Location d'une embarcation	Sans objet	Douze ans et plus Onze ans et moins Famille	4 \$ par personne par heure gratuit 10 \$ par embarcation par heure
18° Stationnement d'un véhicule la fin de semaine pendant l'hiver et la période des fêtes	Véhicules sauf autobus Autobus	Résident Non résident Tous	2 \$ par véhicule ou 20 \$ par vignette 5\$ par véhicule 50 \$ par autobus par jour
19° Stationnement d'un véhicule le dernier samedi de janvier	Véhicules	Tous	Gratuit
20° Stationnement d'un véhicule les deux fins de semaine de la relâche scolaire	Véhicules	Tous	Gratuit

**2.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 41.0.2., de ce qui suit :

**« CHAPITRE VIII.2**

**« TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR DU CENTRE DE GLISSE MYRAND**

**« 41.0.3.** Dans le présent chapitre, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« adulte » : une personne âgée de 18 ans ou plus;

« enfant » : une personne âgée d'au moins cinq ans et d'au plus 11 ans;

« étudiant » : une personne âgée d'au moins 12 ans et d'au plus 17 ans;

« famille » : l'ensemble des personnes habitant dans le même logement et résidant à l'intérieur du territoire de la ville;

« non-résident » : une personne qui réside à l'extérieur du territoire de la ville;

« résident » : une personne qui réside à l'intérieur du territoire de la ville.

« **41.0.4.** La tarification pour les activités au Centre de glisse Myrand est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Use-culotte	En tout temps	Tous	Gratuit
2° Activité de glisse	Entrée pour une période de 16 heures à 21 heures du mercredi au vendredi	Adulte / famille	5 \$ par adulte
		1 <sup>er</sup> enfant / famille	3 \$
		2 <sup>e</sup> enfant et plus / famille	2 \$ par enfant
		Adulte résident	8 \$
		Adulte non-résident	12 \$
		Étudiant résident	4 \$
		Étudiant non-résident	6 \$
		Enfant résident	3 \$
		Enfant non résident	4,50 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
3° Activité de glisse	Entrée pour une période de 10 heures à 16 heures le samedi ou le dimanche	Adulte / famille	5 \$ par adulte
		1 <sup>er</sup> enfant / famille	3 \$
		2 <sup>e</sup> enfant et plus / famille	2 \$ par enfant
		Adulte résident	8 \$
		Adulte non-résident	12 \$
		Étudiant résident	4 \$
		Étudiant non-résident	6 \$
		Enfant résident	3 \$
		Enfant non résident	4,50 \$
4° Activité de glisse	Entrée pour une période de 16 heures à 21 heures le samedi ou le dimanche	Adulte / famille	5 \$ par adulte
		1 <sup>er</sup> enfant / famille	3 \$
		2 <sup>e</sup> enfant et plus / famille	2 \$ par enfant
		Adulte résident	8 \$
		Adulte non-résident	12 \$
		Étudiant résident	4 \$
		Étudiant non-résident	6 \$
		Enfant résident	3 \$
		Enfant non résident	4,50 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
5° Activité de glisse	Entrée pour une période de 10 heures à 16 heures le samedi ou le dimanche ou pour une période de 16 heures à 21 heures du mercredi au dimanche	Groupe de 20 enfants ou plus	2 \$ par enfant
6° Activité de glisse	Entrée pour une période de 10 heures à 16 heures le samedi ou le dimanche ou pour une période de 16 heures à 21 heures du mercredi au dimanche	Groupe de 20 étudiants ou plus	3 \$ par étudiant
7° Activité de glisse	Entrée pour une période de 10 heures à 16 heures le samedi ou le dimanche ou pour une période de 16 heures à 21 heures du mercredi au dimanche	Groupe de 20 adultes ou plus	5 \$ par adulte

Un enfant de 11 ans et moins doit être accompagné d'un adulte.

Un enfant ou un étudiant doit mesurer au moins 1,32 mètre pour être admis à l'activité de glisse.

Un groupe de 20 enfants ou plus doit avoir un ratio d'un accompagnateur adulte par cinq enfants.

Un groupe de 20 étudiants ou plus doit avoir un ratio d'un accompagnateur adulte par 20 étudiants. »

**3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.R.V.Q. chapitre C-9, afin d'apporter certaines modifications à la tarification pour les services relatifs au camping municipal de Beauport pour la saison 2006 et les suivantes.*

*Ce règlement fixe la tarification applicable au Centre de glisse Myrand pour la saison d'hiver 2005-2006 et les suivantes.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*